pas une lettre publiée jadis sans avoir été écrite dans ce but, elle seule, le la Liguée, est libre et [illegible] d'accomplir, ou qu'il y soit pourvu, ou, si elle juge le moment venu d'autoriser le transfert du corps et son [illegible] du cœur, elle saurait où il dort son dernier sommeil, [illegible] par le murmure de la mer, dans la [illegible] fièvreuse où les [illegible] politiques ne peut-être pas [illegible] éteintes et où [illegible] nous donne le droit de craindre [illegible].

Plutôt ici la scène [illegible] pensera-t-elle, dans la calme [illegible] elle [illegible] au milieu des souvenir[illegible] qui furent [illegible] entre l'affection [illegible] deux ennemis qui lui restent, qui [illegible] en Rêves fraîches de la défaite l'âme même de la France, comme il fut, au lendemain de ses deuils, le plus démocratique ouvrier de ses libertés républicaines, n'a pas besoin d'un acte de justice et que rien n'ajoutera à sa gloire.

Ceci est attendant qu'à mon prince le faire régler définitivement [illegible] par ma mère dont le [illegible] en ce moment comme tous jeuds, par [illegible] autorité.

Merci et bien [illegible] votre.

[illegible]

LE PROCÈS DU SACRÉ-CŒUR

Le procès du couvent du Sacré-Cœur vient de commencer devant la Chambre de la Cour de Paris.

Rappelons les faits :

Le 9 septembre 1820, la duchesse de Béarn-Charost a vendu à la Congrégation des Dames du Sacré-Cœur l'hôtel qu'elle possédait boulevard des Invalides, rue de Varenne et rue de Babylone, d'une contenance de 53 000 mètres, moyennant 305 000 francs.

Les héritiers naturels de la duchesse de Béthune-Charost, les consorts de Béarn, prétendent que cet immeuble, par application des dispositions de la loi du 24 mai 1825 et du 2 juillet 1901, leur fasse retour. Ils soutiennent qu'en 1820, la duchesse de Charost n'a pas vendu l'immeuble à la Congrégation, mais qu'elle le lui a donné.

Le tribunal a débouté les consorts de Béarn en disant :

1° Qu'il semblait que le prix avait été payé à l'époque ;

2° Que de tous les documents produits il résultait que l'immeuble en 1820 ne valait pas plus de 400 000 francs ;

3° Que les consorts de Béarn ne prouvaient pas que Mme de Charost en 1820 avait voulu faire une donation.

L'immeuble vaut aujourd'hui, à l'estimation de l'enregistrement, 16 millions.

Les appelants prétendent que contrairement aux affirmations du tribunal : 1° il est permis de se demander si en 1820 le prix a été payé ;

2° Que, en 1820, en tout cas, l'immeuble magnifique hôtel qu'au XVIIIe siècle avait habité le maréchal de Biron et la duchesse de Maintenon valait au moins un million. Que le prix de 305 000 francs était dérisoire ;

3° Qu'Antoine de Béarn pour 305 000 francs, Mme de Charost en avait demandé 700 000 à la Congrégation ; que par conséquent elle n'ignorait pas la valeur.

En un mot, c'est par donation que l'immeuble est entré dans le patrimoine de la Congrégation et que, dès lors, il doit faire retour aux héritiers.

Me Viviani a plaidé hier pour les appelants. Me Millerand plaidera à huitaine pour la Congrégation, M. Mérage.

M. Charles Humbert et le "Matin"

M. Charles Humbert, sénateur de la Meuse, écrit, ce matin, dans le *Journal* :

« Je trouve à mon retour de Verdun, où j'étais allé prendre part aux élections municipales, une note publiée par un de nos confrères parisiens, sous ce titre : « Un procès qu'il aura probablement pas lieu. »

« Je tiens à déclarer ici que rien ne saurait m'empêcher de poursuivre le procès que j'ai annoncé. Mon honneur y est engagé et l'intérêt public le réclame. Il faut donc qu'il ait lieu, et dès que j'aurai « jour fixé » par M. le procureur général, l'assignerai [illegible] Humbert. »

LE VOYAGE DE M. FALLIÈRES A LONDRES

On annonce que la flotte anglaise de la Manche, y compris la première escadre de croisière et la flotille des contre-torpilleurs, a reçu l'ordre de se trouver à Douvres le 25 mai pour souhaiter la bienvenue au président Fallières, à l'occasion de sa visite en Angleterre.

M. Milliès-Lacroix au Dahomey

Le ministre des Colonies a visité l'usine de l'Association coloniale, les huileries de palme et les tanneries. Il s'est rendu à Opidah, où les indigènes lui ont offert un tapis d'honneur.

Le soir, le ministre a offert un dîner à Cotonou, la ville était illuminée.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Le ministre des Finances vient d'inviter ses collègues à lui faire parvenir leurs propositions en vue du prochain dépôt d'un cahier de crédits supplémentaires afférents aux exercices 1907 et 1908.

En ce qui concerne l'exercice 1907, il les prie de ne présenter des demandes que pour des [illegible] et [illegible] égales.

En ce qui concerne l'exercice 1908, le vote de la loi des finances est trop récent pour qu'il puisse être question de demander des crédits supplémentaires à proprement parler : ne pourront être compris dans le prochain cahier que les seuls crédits relatifs à des dépenses payées par de ressources spéciales ou à des dépenses de programme constituant des reports de l'exercice 1907.

M. Caillaux saisit cette occasion de rappeler à ses collègues que la situation de l'exercice 1908 est loin d'être favorable par suite d'un ralentissement dans la progression des recettes et des fortes charges imposées par les opérations militaires du Maroc ; aussi leur recommande-t-il instamment de réprimer s'il en est constaté, tout engagement de dépense au delà des allocations budgétaires.

Les élections municipales

A PARIS

Les manifestes

M. Siveaux, au nom d'un certain nombre de ses collègues combistes, adresse aux électeurs un manifeste pour les engager à faire l'union étroite de tous les partis de gauche.

Naturellement, les collectivistes, les sans-patrie, les Révolutionnaires, ne sont pas exclus de cette « union étroite ».

L'alliance républicaine démocratique

De son côté, l'Alliance républicaine démocratique dont M. Adolphe Carnot est président, recommande la détermination suivante :

« Pour le deuxième tour de scrutin, l'Alliance républicaine démocratique observera strictement la tactique électorale, arrêtée par sa Commission centrale exécutive, approuvée par son Conseil supérieur et conforme à son programme et à ses traditions.

» Pas plus au scrutin de ballottage qu'au premier tour elle n'admettra d'alliance, d'entente ou de coalition ni avec les réactionnaires et les cléricaux, ni avec les hommes de la Patrie française et de l'Action libérale, ni avec les antipatriotes, les révolutionnaires et les socialistes unifiés : cette triple catégorie de candidats ne devant, sous aucun prétexte, figurer dans une liste républicaine.

» L'Alliance confondra résolument tous les républicains appartenant aux groupes de gauche contre les partis de réaction et de révolution ; elle fera appel, pour assurer la défaite de ces derniers, à tous les républicains sans exception.

» A Paris spécialement, elle demande aux électeurs de faire abstraction de leurs préférences personnelles et de donner leurs suffrages aux candidats républicains qui auront obtenu la plus grande somme de voix au premier tour, qu'ils soient républicains de gauche, radicaux, radicaux-socialistes ou socialistes indépendants, sauf, dégénérant, ne pouvant avoir lieu au profit d'un socialiste unifié.

» Dans les départements, elle invite les électeurs républicains à se rallier pour assurer l'élection de la liste républicaine arrivée en tête ou pour dresser une liste de conciliation si cela paraît nécessaire pour combattre plus efficacement les candidats de la République : réactionnaires, révolutionnaires et antipatriotes, agissant séparément ou coalisés.

DANS LES DÉPARTEMENTS

ROMILLY-SUR-SEINE (Aube). — Nous avons annoncé, « d'après les renseignements du ministère de l'Intérieur », que les socialistes avaient été battus par les radicaux. Or, notre *correspondant* nous écrit :

« Je suis heureux de vous signaler le beau succès de notre ville qui, depuis 1900, était sous le joug d'une municipalité collectiviste.

» Grâce aux efforts longuement et patiemment soutenus de l'Action libérale populaire, nous avons fait passer, dimanche dernier, 22 candidats modérés sur 23, et un ballottage que tout fait prévoir en notre faveur pour dimanche prochain. »

PONS. — Bien qu'élu, M. Combes n'est pas content. Il figure, en effet, « quinzième » sur la liste, qui a été affichée que lundi soir, et perd plus de 100 voix sur l'élection précédente.

Dimanche, après la proclamation du résultat, il prononça un discours haineux et colère, reprochant à ses compagnons de la campagne, à son ami de manquer de discipline. Il paraît qu'il n'a pas craint d'aller jusqu'à menacer de faire désaffecter une des églises.

En colère, Monsieur Combes, est mauvaise conseillère, ne l'oubliez pas.

ECURAT (canton de Saintes). — M. le baron Ondet, ancien maire révoqué, est élu, ainsi que 7 autres membres de sa liste ; il y a 2 ballottages.

SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX. — M. J. Gaultier, conseiller général et maire sortant, obtient un beau succès : 11 membres de sa liste sont élus avec lui ; il y a un ballottage.

CHERMIGNAC. — M. Vallein, maire, est élu avec 4 conservateurs, 2 républicains, 2 ballottages.

BREST. — La liste républicaine anticléricaliste, qui a failli passer au premier tour, contre une liste radicale et deux listes socialistes, adresse aux électeurs la manifeste suivant :

« Nous vous remercions chaleureusement du grand nombre de suffrages que vous avez bien voulu nous accorder dès le premier tour de scrutin.

» Il s'en est fallu d'un très petit nombre de voix que la liste républicaine antisocialiste des intérêts brestois ne soit sortie, hier, tout entière victorieuse des urnes, après un scrutin remarquable par son calme et sa dignité.

» Notre cause, c'est-à-dire la cause de l'ordre et de la liberté, est désormais assurée du triomphe au deuxième tour.

» Nous vous prions donc, au nom des intérêts de la ville de Brest, au nom de la République honnête et tolérante, de nous conserver votre confiance.

» Nous faisons, en outre, appel à tous les hommes d'ordre, tout particulièrement à ceux qui, momentanément, se sont écartés de nous.

» Nous, nous présenterons tous dimanche prochain devant vous, et nous vous prions de voter sans retard ni surcharge pour la liste républicaine antisocialiste des intérêts brestois.

» En nous accordant des suffrages plus nombreux encore, vous nous aurez donné l'autorité nécessaire pour assurer la tranquillité et la prospérité de notre ville.

» Vive Brest ! Vive la République ! »

VAL-D'AJOL (Vosges). — Les libéraux avaient triomphés dans les cinq élections successives depuis quatre ans. D'où, fureur des sectaires ! Pour en empêcher un sixième, ils avaient imaginé de sectionner arbitrairement la commune. Un arrêté du Conseil d'Etat ayant annulé le sectionnement approuvé par le Conseil général, les 23 candidats catholiques au Conseil municipal viennent d'être élus au scrutin de liste avec une majorité de 200 voix.

BERGERAC. — 22 candidats de la liste de concentration républicaine sont élus ; 5 des plus modérés sont en ballottage. Ils passeront dimanche contre la liste de la Jeunesse laïque.

SAINT-CLAUDE (Deux-Sèvres). — Magnifique succès pour la liste catholique. Tous les adversaires sont mis à la porte du Conseil municipal.

GAP. — Trois candidats seulement élus au premier tour, comprenant un libéral et deux candidats de la liste union républicaine. Il y avait trois listes : libérale, union républicaine et socialiste.

Les antisocialistes libéraux conservent toujours dans la commune le nombre de leurs voix qui ne pas diminué depuis trente ans. Les radicaux ont perdu environ 200 voix qui ont été gagnées par les socialistes. Ainsi, le député franc-maçon qui perd 200 voix par les élections précédentes.

Dans les campagnes, la politique, les intérêts commerciaux disparaissent devant les [illegible] individuels. Il y a un village où il avait cinq listes comprenant à peu près [illegible] les électeurs.

ROUCHECOUVE (Belfort). — Le Sieur Verrier, ancien maire, à peu près complètement balayé aux élections de 1904, quand, depuis quelque vingt ans alle dirigeait le commune en tête « bloc », ne voit cette fois-ci que son propre compteur au premier tour.

La liste Jourlichard, maire sortant, passe tout entière avec une superbe majorité.

MONTATAIRE (Oise). — La liste républicaine et libérale a passé tout entière contre la liste socialiste.

TRINITÉ-PORHOËT. — Les libéraux ont renversé les blocards, depuis trente ans au pouvoir. Sur 12 conseillers, 8 libéraux sont élus : il y a un ballottage qui leur est favorable.

CHATEAURENAULT (Indre-et-Loire). — La liste d'union républicaine démocratique et libérale passe presque entière contre la liste radicale-socialiste de la libre pensée.

CHATEAU-THIERRY. — Au premier tour de scrutin, 15 candidats de la liste radicale-socialiste sont nommés, mais les modérés arrivent en bonne place pour le ballottage. Dans l'Arrondissement, les modérés gagnent des communes.

NOGENT-LE-ROTROU. — La liste républicaine du maire, M. Villette-Gaté compte 17 élus, dont 13 conseillers sortants. Reste 5 ballottages.

Les tentatives des radicaux-socialistes ayant échoué, on prévoit que la physionomie du nouveau Conseil sera peu modifiée.

FRESNOIS-LA-MONTAGNE (Meurthe-et-Moselle). — Les deux maires libéraux de Fresnois-la-Montagne et de Tallancourt, paroisses administrées par l'abbé Fougeray, le vaillant curé que le maire de Fresnois avait fait aller en prison l'an dernier, viennent d'être élus avec leur liste entière à une majorité écrasante.

Les deux paroisses sont en fête ; les électeurs se sont séparés aux cris de : « Vive le curé ! Vive la calotte ! » pendant que les maires des deux endroits, accompagnés de leurs maîtres d'école, se jetaient tout penauds et tout honteux.

LONGLAVILLE (M.-et-Moselle). — Toute la liste de M. Frilley, maire libéral, a été élue au premier tour, à une forte majorité.

SAINTE-MENEHOULD. — M. Bertrand, député progressiste, est élu en tête de liste avec 10 candidats de la liste progressiste.

Il y a 9 ballottages qui sont favorables aux progressistes.

GUERET. — Liste républicaine progressiste, 517 voix ; liste républicaine de gauche, 402, liste socialiste unifiée, 313. Ballottage en bénéfice des républicains.

RUNAN (Côtes-du-Nord). — Elus au 1er tour : 10 républicains libéraux, dont le sympathique maire M. Le Vézu, et un blocard.

Un ballottage, assuré à la liste du maire.

CIREY (Meurthe-et-Moselle). — Liste libérale, présentée par le Conseil sortant, élue, sauf le seizième siège, qu'obtient l'ancien maire, M. Mazerand, avec 5 voix de majorité absolue.

VAL ET CHATILLON (Meurthe-et-Moselle). — Liste libérale fait passer 14 conseillers sur M. Tout le Conseil sortant réélu. Ballottage pour 3 sièges nouveaux ; succès certain des libéraux au scrutin de ballottage. Grosse majorité.

PETITMONT, TANIX, BERTRAMBOIS (Meurthe-et-Moselle). — Listes libérales élues intégralement.

TONCOUVILLE (Meurthe-et-Moselle). — Ballottage général.

LA FLÈCHE. — 22 libéraux et un seul blocard élus. Sur 9 conseillers du canton, 6 ont été du fait du Comité libéraux, 2 ont été des blocards, une douteuse.

SAINT-AMAND-MONTROND (Cher). — La liste radicale fait passer 21 candidats sur 23, l'emportant sur les listes radicale-socialiste et socialiste unifiée.

Succès dû, que personne ne l'oublie, aux votes des libéraux, qui ont voté pour les leurs, nuyés.

D'ailleurs, contrairement au bruit qui avait couru, un des chefs de file de cette liste avait déclaré que la municipalité radicale, si elle était réélue, ne laisserait pas l'hospice, parce que : 1° la laïcisation coûterait trop cher ; 2° il serait impossible de trouver à Saint-Amand des personnes assez dévouées aux malades, pour remplacer utilement les religieuses.

DUN-SUR-AURON (Cher). (4 637 habitants). — Le maire, M. Vinadelle, conseiller général socialiste, et tout le Conseil ejusdem farinæ balayés et remplacés par les candidats libéraux.

LA CELETTE (Cher) (667 habitants). — La liste radicale-socialiste est élue, moins un ballottage de 2 candidats.

Mais M. Pajot, questeur de la Chambre des députés, conseiller général, maire de La Celette, a 30 voix de moins qu'en 1904.

AIMON-LE-VIEIL (Cher). — Toute la liste socialiste est battue par la liste libérale, à l'exception d'un ballottage.

SAINT-CYR-LA-ROCHE (Corrèze). — Le maire, M. Pradadia, et son Conseil avaient fait partir le curé et installé dans l'église et le presbytère le schismatique Paterna. Le curé légitime célèbre le culte dans une pauvre grange nécessaire. Les électeurs se sont faits sur cette question. La liste libérale a eu 10 élus, et les 2 ballottages sont en sa faveur. Le maire et le Conseil blocards sont donc définitivement balayés. Dès dimanche soir, le schismatique a annoncé son prochain départ. Cette élection fait grande impression dans la région.

FLOURDIE. — Le député blocard Buestère a brillamment donné l'exemple de la surenchère électorale aux jeunes, que ceux-ci se sont retournés contre lui : ils ont fait passer quinze des leurs, et les 6 ballottages leur sont favorables. Le maire et député est donc battu avec toute sa liste.

BRIVE. — Liste progressiste, 2 élus, dont M. Thomas, avec 1 900 voix ; liste radicale, 4 élus, le premier avec 1 870 voix. 11 ballottages. Le maire, M. Breuil, ancien modéré, passé au « bloc », arrive vingt et unième avec 1 337 voix sur 3 200 votants et 5 200 électeurs.

FOIX. — Liste Reynald radicale élue à 200 voix de majorité contre la liste républicaine.

SAINT-GIRONS. — Liste Bernère, radicale-socialiste, élue sans opposition.

SAINT-DIÉ. — 23 antimilitaristes sont élus à Charmes.

VESOUL. — 12 libéraux élus à Lemont ; commune gagnée. Le maire Bloquet, après avoir chassé le curé du presbytère pour l'habiter avec son fils, a laissé la place à celui-ci. Le curé d'avoir un échec ; mais la liste et sa liste ont été battus, à [illegible] Chamrey.

De même à Royx, [illegible] ont été élus contre le maire blocard sortant et toute sa liste, qui avaient mis le curé à la porte du presbytère.

SAINT-BRIEUC. — Brillant succès libéral à Calanhel, où la liste anticlérale passe contre les radicaux sortants, dont un seul, le maire sortant, est élu.

BECON (Maine-et-Loire). — Les électeurs se sont débarrassés de leur maire blocard qui avait expulsé le curé du presbytère. L'ex-maire n'a pas même pas conquis municipal.

TROYES. — Les libéraux, à Laveau, ont enlevé des blocards sortants ; M. Lefèvre, maire et président du Comité radical-socialiste de l'Aube, et son adjoint, M. Petit, sont en ballottage.

—o—

LOIRE. — A Saint-Romain-le-Motte, la liste libérale et progressiste passe tout entière au premier tour, en enlevant deux sièges aux blocards.

A Poutiny-les-Noneins, c'est une liste en majorité progressiste et libérale qui passe.

A Saint-Germain-l'Espinasse, il y a 7 libéraux et progressistes élus et 1 radical. Les libéraux sont en ballottage.

—o—

SAINT-DENIS (Réunion). — (Dépêche de la *Croix de la Réunion*). Le « bloc » est éreinté.

Quelques avis pratiques

— Il faut surtout d'ici le 10 mai agir énergiquement sur les abstentionnistes, par démarches personnelles, journaux, tracts, conférences, et, le jour du scrutin les relancer à domicile.

— Rappelons que les listes d'émargement doivent être communiquées à tout électeur qui peut en prendre copie, mais seulement pendant les huit jours qui suivent chaque scrutin. (Loi du 3 novembre 1875, art. 5.)

— Cette mesure [illegible] permet de découvrir et de préciser les noms des électeurs sur lesquels il faudra non pas seulement pour le 2e tour mais en vue des luttes à venir, concentrer le principal effort de la propagande.

Tous les bons citoyens qui veulent exercer un apostolat devraient l'avoir entre les mains et en faire la base d'une action précise et méthodique.

— Toutes les réclamations et *demandes d'annulation* des électeurs du 1er tour, qui n'ont pas été insérées dimanche au procès-verbal, doivent être déposées *au plus tard demain vendredi 8 mai*, à la mairie, à la sous-préfecture ou à la préfecture. (Loi du 5 avril 1884, art. 37.) Samedi, elles ne seraient plus recevables.

Beaucoup s'imaginent que la nullité des deux tours peut être demandée en bloc : c'est une erreur absolue.

Réclamons donc immédiatement !

L. L.

Victoires catholiques

On nous signale de nombreuses communes qui, pour manifester leur désapprobation de la persécution religieuse qui y avait sévi, ont donné congé, dimanche dernier, aux municipalités jacobines. Quelques exemples :

Plusieurs conseillers municipaux de Poiseul (Haute-Marne) avaient, sur les questions religieuses, telles que la dévolution des biens de Fabrique, la location du presbytère, etc., affiché un sans-gêne sectaire. Réponse de la population : la liste catholique est passée tout entière au premier tour.

A Joué-du-Plain (Orne), une minorité blocarde, incitée par la Ligue des Droits de l'homme avait chassé brutalement de son presbytère M. l'abbé Deslandres. Réponse : la liste libérale passe à une forte majorité. Ignace Chrétien, maire depuis trente-deux ans, et son bras droit Albert Misé, sont mis à la porte avec les honneurs d'une minorité dérisoire.

A Frances-la-Montagne (Meurthe-et-Moselle), le maire anticlérical qui avait fait mettre en prison son curé, l'abbé Fougeray, vient d'être balayé avec 11 compagnons blocards.

Dans ce même département, un autre tyranneau, le maire de Maizières, qu'un drap mortuaire a rendu célèbre — chez lui — a été prié de rentrer dans la vie privée.

—o—

On nous écrit de l'Ariège que beaucoup de municipalités ont échoué aux élections à cause de leurs exigences au sujet des presbytères.

Que d'autres comprennent !

Pour le ballottage

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs six images artistement gravées sur bois, représentant le Sacré Cœur, Notre-Dame de Salut, saint Joseph, saint Michel, le bienheureux curé d'Ars et la vénérable Jeanne d'Arc, avec texte approprié et prière pour la France au verso.

Un paquet contenant les six sujets, 0 fr. 10 « franco ». Un paquet contenant 100 exemplaires du même sujet, 0 fr. 60 ; port, 0 fr. 10 ; le mille, 3 francs ; port, 0 fr. 60.

Nous avons également tiré d'urgence, en tract populaire, la page saisissante de Lemoi parue dans un récent numéro du « Pèlerin ». Une balance... deux urnes... d'un côté : « liberté, justice, prospérité » ; de l'autre : « intolérance, injustice, ruine... » ; légende : « Avant de déposer ton bulletin regarde bien, ami, du quel côté son poids va faire pencher la balance... et choisis. »

Au verso, un texte court et substantiel rappelle l'importance du rôle actuel des municipalités au point de vue religieux.

6 fr. 10 les 15, 0 fr. 50 le 100, 0 fr. 90 les 200, 1 fr. 75 les 500, 3 fr. le 1 000, 25 fr. les 10 000. Port en sus. Une enveloppe timbrée à 0 fr. 05 contient 30 exemplaires. Un colis de 3 kilos (0 fr. 60 en gare, 0 fr. 85 à domicile) en contient 2 000. Un colis de 5 kilos (0 fr. 80 en gare, 1 fr. 05 à domicile) en contient 1 000.

INCIDENTS ÉLECTORAUX

Saint-Pons. — Les électeurs de la commune de Courniou, qui d'habitent tous, sans exception quelque [illegible] dimanche, ont décidé qu'une [illegible] de la [illegible] viticole, sera [illegible] dimanche au scrutin de ballottage.

Ajaccio. — On a exagéré les bruits relatifs aux compétitions qui divisent les deux hameaux de Lecci. La fusillade qui a eu lieu entre les deux partis, a empêché l'élection, mais il n'y a ni morts ni blessés.

Des troupes ont été envoyées sur les lieux.

Béthencourt-sur-Mer (Pas-de-Calais). — Au cours d'une bagarre, M. Richard, maire sortant, a été blessé au bras d'un coup de fusil.

Montpellier. — De notre correspondant :

A Valliban (Hérault), pendant le dépouillement du scrutin, deux bulletins de plus furent trouvés. Une discussion et une bagarre se produisirent et, malgré la présence de deux gendarmes, l'urne fut brisée et les bulletins furent dispersés.

Les listes d'émargement furent enlevées et l'instituteur dut se réfugier sur le toit de la mairie.

On dément que des faits graves se soient passés dimanche dernier à Saint-Chinian (Hérault), à la clôture du scrutin, et notamment qu'un enfant ait été écrasé.

A cet égard, le procureur général a prescrit une enquête dont les résultats ne sont pas encore connus.

Nevers. — La commune de Marzais-Sainte-Radegonde est divisée en deux sections qui, depuis ces jours derniers, élisaient chacune 6 conseillers. Les 6 conseillers élus par la section de Marzais étaient toujours blocards, mais la section de Sainte-Radegonde avait toujours des édiles libéraux. Afin de faire pencher la balance du côté du « bloc », le préfet de la Nièvre décida que, désormais, il y aurait 7 conseillers à Marzais et 5 seulement à Sainte-Radegonde.

Les électeurs de Sainte-Radegonde ont répondu à cette pression préfectorale d'une façon que son auteur n'avait pas prévue. Ils se sont mis en grève et tandis que Marzais élisait 6 blocards, le 7e était en ballottage. Aucun électeur de Sainte-Radegonde ne se présente pour voter. Bravo !

CONSEILS GÉNÉRAUX

Loire-Inférieure. — Interrompus par les élections, la session a repris mardi à 3 heures. Le Conseil, sur la proposition de M. de Tornay, a voté une adresse rendant hommage à la vaillance du corps expéditionnaire du Maroc et au dévouement des dames de la Croix-Rouge. Le Conseil a émis un vœu demandant la création d'une voie navigable, accessible en tous temps à la batellerie, de Nantes à Bâle.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT EMET DES VŒUX

Le Conseil général de l'Hérault, réuni après une interruption de session motivée par les élections municipales, a émis des vœux demandant l'abrogation de la loi Falloux, le vote de l'impôt progressif sur le revenu et l'organisation des retraites ouvrières.

INFORMATIONS DU SOIR

AU MAROC

Tanger, 6 mai. — Rabat, 3 mai. — Selon des nouvelles provenant du maghzen, le sultan irait lui-même vers Marrakech. Il partirait le 9 mai.

Le 1er mai, on a embarqué 800 hommes pour Safi, qui a été occupé sans difficulté.

Le sultan est venu, hier. On s'attend à ce qu'il fasse des visites aux sanctuaires de la ville, avant son départ.

EN PORTUGAL

Lisbonne, 6 mai. — Au lever du soleil, les forts de terre et de mer, les navires de guerre ont annoncé la ratification du serment et la proclamation du roi pour aujourd'hui.

Les carillons de la cathédrale et des églises de la ville annoncent les *Te Deum* qui seront célébrés. La ville est pavoisée.

LES SOUVERAINS ALLEMANDS EN AUTRICHE

Pola, 6 mai. — Le yacht *Hohenzollern*, portant la famille impériale, est arrivé. Il a été salué par des salves d'artillerie.

Les navires de l'escadre et la plupart des maisons sont pavoisés.

LA MORT DE M. JEAN RÉVILLE

On annonce la mort de M. Jean Réville, professeur d'histoire des religions au Collège de France, survenue à la suite d'une opération. Il avait succédé depuis peu à son père, M. Albert Réville, dans la chaire d'histoire des religions.

Morlaix, 6 mai. — A la suite des résultats des élections, des manifestants ont assailli l'imprimerie du journal *Ar Bobl* en poussant des cris contre le directeur.

Les vitres et la porte d'entrée ont été brisées. Le directeur a tiré quelques coups de revolver en l'air pour faire fuir les manifestants. Ceux-ci se sont dirigés vers le domicile de M. Jagher, président de la Ligue des Droits de l'homme et du cercle radical, et de M. Merchais, président du cercle progressiste, qui, avec le journal Ar Bobl avaient mené une campagne pour la représentation proportionnelle et ont fait voler les vitres en éclats.

On nous télégraphie de Thiers (Puy-de-Dôme) :

Cette nuit, un violent orage a succédé aux fortes chaleurs. Ce matin, on a trouvé des nappes de soufre recouvrant des flaques d'eau.

PALAIS DE JUSTICE

LA FAILLITE DU CRÉDIT MINIER

L'appel du jugement déclarant la faillite du Crédit minier, est venu aujourd'hui à la 3e Chambre de la Cour.

Les débats ont été fixés au 17 mai.

ÉLECTIONS AU SÉNAT

Le 21 juin auront lieu, dans le Finistère et le Nord, des élections sénatoriales en vue du remplacement de MM. Pondier de Chamaulévrier, libéral, décédé, et de M. Eliez-Evrard, blocard et ancien député-maire.

Les délégués sénatoriaux seront nommés le 12 mai.

ÉLECTIONS CANTONALES

Le 24 mai, élections :

Au Conseil général, dans les cantons de Bouzeville (Eure), Hagetmau (Landes), Berlaimont (Nord) ; — Au Conseil d'arrondissement dans les cantons de Saint-Vallier (Drôme), Bergerac (Dordogne), Aiguzande (Indre).

LE COLLÈGE DES JÉSUITES DE MONTPELLIER

De notre correspondant de Montpellier :

Hier devait être mis en vente, au Palais de Justice de Montpellier, le collège des Jésuites de la rue Rondelet, avec mise à prix de 900 000 francs.

Aucun acquéreur ne s'étant présenté, la vente a été renvoyée à une date ultérieure, avec baisse de mise à prix.

ÉCHOS RELIGIEUX

La réorganisation à Tours

Les centres religieux se multiplient à Tours : la paroisse Saint-Pierre l'est démembrée récemment pour l'érection en paroisse de la chapelle de secours du Sacré-Cœur au quartier de la Fuye. Et on annonce qu'une nouvelle église paroissiale, destinée à desservir toute la commune de Saint-Pierre-des-Corps, sera bénite bientôt peut-être le jour de l'Ascension. Elle sera mise sous le patronage de la Vierge de la Médaille miraculeuse.

Une autre chapelle de secours a été inaugurée sur la paroisse Saint-Etienne. On dit que M. l'abbé Jarry, à qui elle a été confiée, a charge d'y préparer une future paroisse.

L'Union catholique des Landes

Les œuvres catholiques se développent vigoureusement dans les Landes, sous l'active impulsion de l'*Union catholique*. Chaque mois, le Comité directeur se réunit, sous la présidence de Mgr Touzet.

Le 17 mai va commencer une série de conférences cantonales. On travaille avec zèle à propager la bonne presse. Œuvres religieuses et sociales : patronages, sociétés de sport, cercles d'études, mutualités, caisses rurales, groupes de jeunesse catholique, bulletins paroissiaux, etc., germent de toutes parts.

Un don de l'Argentine au Saint-Père

Les catholiques d'Argentine ont eu la délicate pensée d'offrir au Saint-Père, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, un palais pour l'internonce apostolique. L'*Osservatore Romano* reproduit la lettre par laquelle Pie X remercie Mgr Espinosa, archevêque de Buenos-Ayres et les catholiques argentins, de cette générosité filiale.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(*Inf. de 7 ans et 7 quarantaines, 6 juin 1907.*)

A Yviers (Charente), M. de la Guérontière mort accidentellement. — Mme Marie Pommier, 68 ans, et M. Pommier, 63 ans, à Courbevoie (Seine). — M. André Pasquier, à Reims. — Mme Vve Caron, née Victorine Picard, 65 ans, à Beauvais. — Mme Roy, 82 ans, à Poitiers. — Mme Ludovic Tiersonnier, née Claire Doctey, 66 ans, à Nevers. — Mme Vve Auvray, née Marie Lebon, à Brest. — M. Mathurin Le Hérisey, associé des Croisés du Purgatoire, à Paimpol.

RECOMMANDATION

On recommande diverses intentions.

MARIAGE

On recommande aux prières le mariage du comte Olivier de Roffignac, d'une famille périgourdine très dévouée à l'œuvre de la Croix, avec Mlle Thérèse Revin, qui sera célébré le 12 mai à Antony (Seine).

LE « PÈLERIN »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 10 MAI 1908

(*Édition complète*)

La Semaine : La Tour de la Pucelle. — Congrès eucharistique : le miracle de Faverney. — Au Maroc : l'Odyssée d'un chevalier ; Attaque des postes étrangères. — Promenade à travers le monde des nouvelles.

Roman : L'Hotier, par G.-M. Rousseau, avec une illustration de Auch.

Gravures : La tour de Jeanne d'Arc, à Rouen (2 photographies). — Les soumissions au Maroc (2 photographies). — Le miracle eucharistique de Faverney (3 photographies). — Le pillage de la poste française de Fez (dessin de Dambiane). — Après le scrutin (page par Lemot).

Lectures de la semaine : Le cardinal Richard (abbé Odelin). — La mission de Jeanne d'Arc (G. de Pascal). — Quinze ans avec les boys (M. Bruyère).

Nouvelles politiques et agricoles.

Abonnement : Édition ordinaire, un an 6 fr. ; un numéro 0 fr. 10. Édition de luxe, un an, 10 fr. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris VIIIe.

LA « CROIX ILLUSTRÉE »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 10 MAI

M. le maire est réélu (dessin de Carrier). — A Jeanne d'Arc (dernière page, 5 photos). — Allo ! Allo ! 22.214 ! (de H. du Plessac). — La vesta (caricature de A. Lemot). — La mort de Wagner. — Jamine suite, roman de Marie Thiery). — La cure merveilleuse (de J. Rameau). — Les Oiseaux en 1908. — Conseils pratiques (de Mme de Saint-Genès).

Abonnement : un an, 6 francs ; un numéro, 0 fr. 10. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris VIIIe.

CROIX DU 7 MAI 1908 — 26 —

TERRE FERTILE

Il alla jusqu'à un grand meuble à tiroirs où il enfermait ses épures et en rapporta la plan qu'il étala sur une table volante.

— Voilà, dit-il, mais vous savez, Mademoiselle, que je ne suis pas un architecte, et je ne sais pas si vous serez satisfaite.

— Je suis sûre que si, d'ailleurs, dans ingénieur il y a génie, et le génie peut tout faire !

— Ah ! dit-il, s'il pouvait tout faire !

— Et que ferait-il ? demanda-t-elle en souriant.

— Il rendrait heureux ceux qui ne le sont pas.

— C'est pour toi que tu dis cela ? fit Henri en se penchant sur le plan.

Loriot jeta un rapide coup d'œil à la jeune fille et à Henri :

— Pour moi ? Certes, non, dit-il. Je suis heureux, tel que je suis, ne cherchant pas d'impossibles bonheurs...

— Ah ! voyons le plan, fit Madeleine. Superbe la façade !

— Oh ! très simple, rectifia Loriot, comme il convient à un asile de douleur. Rien que des lignes droites.

— Mais non du tout, dit-elle. Nous ne voulons pas qu'ils souffrent, nos pauvres vieux.

— Alors, passons à l'intérieur, continua l'ingénieur. D'abord la cour que voici qui se prolonge jusqu'à la prairie. J'ai respecté tous les arbres. Au rez-de-chaussée, une grande salle commune, puis la salle à manger, la cuisine et la buanderie.

— Très bien, dit Madeleine.

— Au premier, sur la façade, le logement de la directrice et de ses aides, et dans les deux ailes les dortoirs : ici les hommes, là les femmes, une cinquantaine de lits. Pour ne pas enlever l'air des salles, ce qui serait arrivé si j'avais pris sur elles les corridors, j'ai indiqué un balcon circulaire, sur la cour. En cas d'incendie, c'est aussi une sécurité. Rien n'empêchera de faire supporter ce balcon par de légères colonnettes en fonte, on aurait ainsi au rez-de-chaussée un petit promenoir à l'abri de la pluie.

— Bravo ! C'est parfait, s'écria la jeune fille.

— Et le chauffage, Pierre ? demanda de Vigné.

— C'est une question que nous réglerons avec l'entrepreneur. Il en est de même de la décoration intérieure qui regarde Mademoiselle.

— Et, demanda-t-elle, qu'allez-vous mettre dans le cartouche vide qui surmonte la porte d'entrée ?

— Si vous le voulez bien, dit-il, le nom de la sainte qui personnifie le plus poétiquement le pardon, la pitié et l'amour...

— Oui, fit-elle un peu tristement, c'est cela. Hospice Sainte-Madeleine. Je vous remercie de la bonne pensée.

Henri se retourna pour les voir, mais déjà Loriot s'était détourné et ce furent les regards de sa sœur qui rencontrèrent les siens. Elle ne les abaissa pas et il put y lire ce qu'il avait soupçonné dans le cœur de celle qui se prêtait si loyalement à toutes les analyses et, sans fausse pudeur, étalait sur ses traits les impressions les plus intimes de son âme.

— Monsieur Loriot, dit Madeleine, savez-vous ce que vous devriez faire ?

— Mais ce que vous voudrez, Mademoiselle.

— Voilà une réponse qui lève tous les obstacles. Eh bien, il faut venir avec nous, je ferai prévenir l'entrepreneur, de la sorte nous serons tous présents et vous nous expliquerez vous-même, sur place, les détails de la construction.

— C'est que..., commença-t-il.

— Dès l'instant où il y a un « c'est que » je n'insiste pas. Avec vous les raisons sont toujours sérieuses.

— Pierre, dit Henri, voudrait expérimenter cette après-midi ses accumulateurs.

— Allons, je les expérimenterai demain, fit Lori